

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

9. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028 (A. Kurth)

La société fiduciaire Figema SA à Bienne, dont le directeur est expert-réviseur agréé, a été nommée organe de vérification de la Municipalité en 2013 et a déjà révisé douze fois les comptes communaux. Le Conseil municipal vous propose de renommer Figema pour les quatre prochaines années.

Le Conseil municipal est très satisfait du travail et de la collaboration avec la fiduciaire Figema. Il ne désire pas changer de prestataire, d'autant plus que la Commune travaille déjà avec une autre fiduciaire régionale, Soresa, pour la révision des comptes de deux syndicats dont nous sommes membres.

Figema SA révisé les comptes communaux depuis 12 ans et la collaboration est efficace, professionnelle et harmonieuse. Figema sait challenger le service des finances et le motiver à tendre vers l'excellence. Son rapport annuel est toujours très clair et compréhensible pour tous et il conduit à une amélioration perpétuelle du service des finances. Les bureaux de la fiduciaire se trouvent à Bienne et elle compte une quinzaine de collaborateurs. Ses experts-comptables, agents-fiduciaires et économistes d'entreprise mettent à la disposition de la clientèle leurs connaissances spécifiques. La majorité de ses mandats proviennent des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel.

Le montant de l'offre est de CHF 8'800.- (hors TVA, soit CHF 9'513.- TTC) et il s'agit d'un montant fixe. Le montant de cette offre est stable par rapport au montant payé pour le précédent mandat.

De même, un organe de vérification devient optimal dans la continuité, si bien que le Conseil municipal vous propose de renommer la fiduciaire Figema pour un nouveau mandat de 4 ans, soit pour 2025 à 2028.

CONSEIL MUNICIPAL